

## Soutien personnalisé pour la recherche d'emploi : taux de chômage régionaux

Si vous participez actuellement à une recherche d'emploi avec soutien et que le taux de chômage dans votre région est élevé, WCB peut vous aider.

### Soutien pour la recherche d'emploi

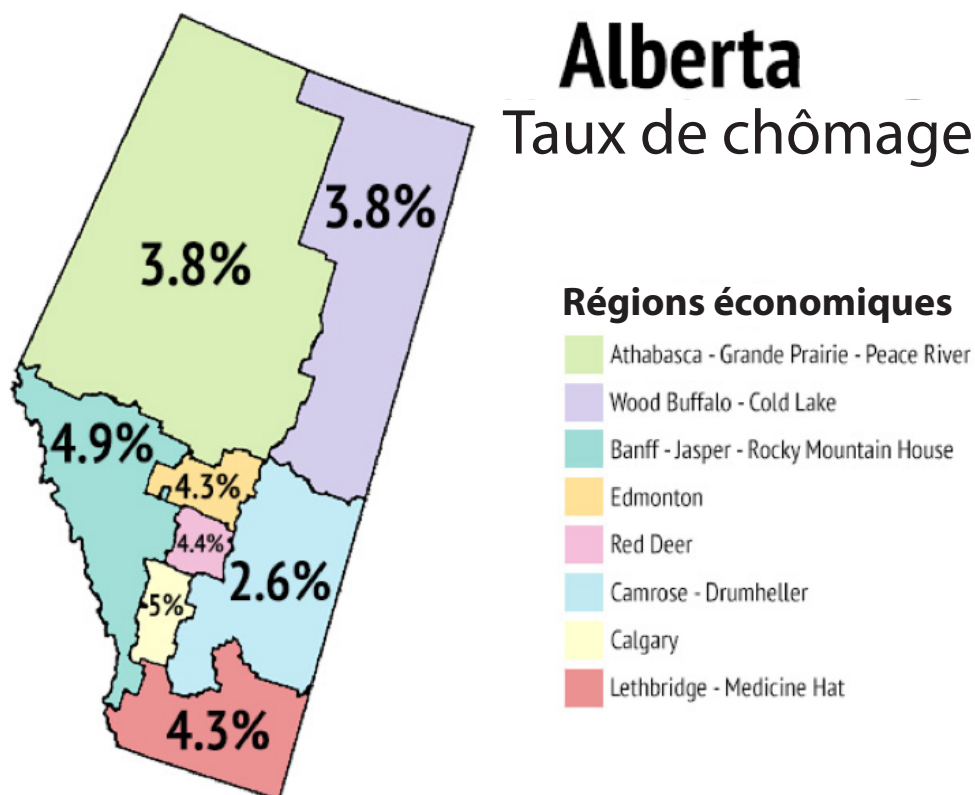
Le soutien pour la recherche d'emploi s'étend généralement jusqu'à 16 semaines (environ quatre mois).

Durant cette période, votre spécialiste en emploi attiré travaillera avec vous pour identifier des possibilités d'emploi viables. Si vous participez et travaillez fort pour réussir, mais n'avez pas trouvé au moins deux possibilités d'emploi viables, le spécialiste en emploi pourrait recommander une prolongation de votre recherche d'emploi basée sur le taux de chômage dans votre région.

### Sept régions économiques

WCB étudie les sept régions économiques de l'Alberta et se sert des informations du gouvernement de l'Alberta pour obtenir les taux de chômage les plus à jour qui pourraient avoir une incidence sur votre recherche d'emploi.

<sup>1</sup>Dépendamment du temps que vous avez travaillé pour votre employeur au moment de l'accident (cinq mois ou moins, six mois, entre sept et 11 mois ou plus de 12 mois), les taux de chômage régionaux pourraient faire en sorte de prolonger votre soutien financier de quelques semaines.



<sup>1</sup> Schéma de la répartition régionale pour illustrer les sept régions économiques et les différences entre les taux de chômage.

## Impact du taux de chômage sur les avantages du soutien à la recherche d'emploi

WCB a utilisé le modèle développé par le programme fédéral d'assurance-emploi pour définir l'impact possible du taux de chômage régional sur le soutien financier accordé à la recherche d'emploi d'un travailleur.

Dépendamment de la durée de travail chez l'employeur avant l'accident, le soutien financier pour la recherche d'emploi pourrait se prolonger de 16 semaines à l'un des maximums suivants :

Durée de travail chez l'employeur au moment de l'accident	≤5 mois	6 mois	7 à 11 mois	≥12 mois
Taux de chômage du travailleur	Semaines totales de recherche d'emploi (incluant les 16 premières semaines)			
TC : ≤6	14 sem.	17 sem.	31 sem.	36 sem.
TC : >6 à 8 %	18 sem.	21 sem.	35 sem.	40 sem.
TC : >8 à 12 %	26 sem.	29 sem.	43 sem.	45 sem.
TC : >12 à 14 %	30 sem.	33 sem.	45 sem.	45 sem.
TC : >14 à 16 %	34 sem.	37 sem.	45 sem.	45 sem.
TC : >16 %	36 sem.	39 sem.	45 sem.	45 sem.

### Exemples :

Si, malgré plusieurs efforts, un travailleur accidenté n'a pas été en mesure de trouver deux possibilités d'emploi viables ou de décrocher un emploi durant les 16 semaines de soutien à la recherche d'emploi, une prolongation peut être accordée comme suit :

	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
<b>Soutien de base</b>	<b>16 semaines</b>	<b>16 semaines</b>	<b>16 semaines</b>
<b>Situation du travailleur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travaillé pour l'employeur pendant trois mois</li> <li>Taux de chômage régional : 3 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travaillé pour l'employeur pendant six mois</li> <li>Taux de chômage régional : 3 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A travaillé pour l'employeur pendant trois ans</li> <li>Taux de chômage régional : 3 %</li> </ul>
<b>Prolongation possible</b>	<b>Aucune</b> (recherche d'emploi max. de 14 semaines et a déjà reçu 16)	<b>1 semaine</b> (recherche d'emploi max. de 17 semaines et a déjà reçu 16)	<b>20 semaines</b> (recherche d'emploi max. de 36 semaines et a déjà reçu 16)

Remarque : Puisque le taux de chômage régional est de 3 % dans les trois scénarios, tous les maximums se trouvent dans la rangée supérieure du tableau.

Remarque : Toute prolongation accordée se termine lorsque deux possibilités d'emploi viables ont été identifiées pour vous.